Assemblée Générale FDSEA

« RETROUVER NOTRE LIBERTE D'ENTREPRENDRE
DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT »

Pour une activité agricole prospère et des paysans nombreux

56ème Assemblée Générale
Centre Socioculturel « Alizé », Guipavas, vendredi 11 avril 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION **1**

1. LES AGRICULTEURS VEULENT RESTER MAITRES DE LEUR ACTIVITE AGRICOLE **2**

1.1. Une concurrence saine et loyale, gage de notre revenu **2**

1.2. Des réglementations en excédent **4**

1.3. Une opinion publique versatile et des politiques peu courageux **6**

2. ENVIRONNEMENT : DES VERITES BONNES A RETABLIR **8**

2.1. « Pas de Bretagne vivante sans agriculteurs » **8**

2.2. Stop aux idées reçues : « L'écologie, notre métier » **10**

2.3. « Agriculteur – Consommateur : même volonté écologique » **14**

2.4. « Agriculteur – Consommateur : même traitement » **17**

2.5. « Pas d'environnement sans agriculteurs ni solutions collectives » .. **20**

3. CONCILIER RESPECT ENVIRONNEMENTAL ET INTERET ECONOMIQUE **24**

3.1. Retrouver une volonté politique commune **24**

3.1.1. L'environnement, l'affaire de tous 24

3.1.2. Simplicité et pragmatisme pour tous ! 25

3.2. Retrouver du bon sens dans l'intérêt général **26**

3.2.1. Retrouver le bon sens agronomique 26

3.2.2. Retrouver une logique de développement économique respectueuse de l'environnement 27

CONCLUSION **31**

Introduction

Fin août 2002, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs ont mené une action intitulée « Pas de Bretagne vivante sans agriculteurs », « Agriculteurs – Consommateurs : même traitement », « Pas d'environnement sans agriculteurs ».

L'objectif était d'interpeller les citoyens sur le problème du traitement des déjections animales et d'inviter les élus à s'engager.

Par l'ampleur de leur mobilisation, les 3 000 paysans agriculteurs présents ont montré leur détermination à **promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement viable**. Fort de leur savoir-faire, ils ont rappelé avec force leur implication déjà ancienne en matière de préservation de l'environnement.

Cependant, gagner la confiance de l'opinion publique, objet de notre rapport d'orientation 2002, **est inutile si nous ne trouvons pas de solutions concrètes aux difficultés économiques et sociales du quotidien.**

1. Les agriculteurs veulent rester maîtres de leur activité agricole

Toutes les productions, sans exception, subissent depuis quelques années des crises de plus en plus sournoises dont les effets se ressentent sur la durée.

Le 27 août 2002, plus de 200 responsables syndicaux ont exprimé leurs difficultés lors d'un Conseil Fédéral FDSEA-JA :

- Un manque de perspectives face à une conjoncture et des règles de marché très défavorables pour l'ensemble des productions,
- Un désarroi face à une sur-administration et une réglementation excessive qui entrave toute initiative à produire mieux dans le respect de l'environnement,
- Une incompréhension croissante face à un discours ambigu de leurs concitoyens et un manque d'engagement des élus politiques.

1.1. Une concurrence saine et loyale, gage de notre revenu

Avant 1992, même si les règles régissant l'agriculture étaient loin d'être parfaites, les agriculteurs étaient de réels entrepreneurs. Aujourd'hui, face aux orientations définies dans le cadre des accords commerciaux de l'OMC et du projet de réforme de la PAC, et face aux demandes sociétales en contradiction avec l'acte d'achat, les agriculteurs manquent de perspectives.

La « société » nous reproche de percevoir des aides…

Une vérité bonne à rétablir : les aides perçues par les agriculteurs sont des compensations de revenus liées à une politique de prix bas décidée en 1992.

Aujourd'hui, certains veulent culpabiliser les agriculteurs de percevoir ces compensations.

Or, quel citoyen n'a pas changé de voiture grâce à l'argent public destiné à maintenir la surproduction automobile. Qui n'a pas voyagé en train, en avion, en bus pour un prix modique grâce aux deniers des contribuables ? Alors, pourquoi accuser la seule profession agricole de faire appel à la tirelire nationale, alors que le parisien bénéficie chaque jour du transport aidé par la nation !

Il n'y a pas de honte à soutenir l'agriculture ! Car les agriculteurs, dont le premier rôle est d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la France, jouent également un rôle vital en matière d'emplois et d'aménagement du territoire.

La « société » nous targue de productivisme…oui et alors ?

Comme nous le rappelions, lors de notre assemblée générale 2002, le productivisme est la « tendance à rechercher systématiquement l'amélioration ou l'accroissement de la productivité ».
Est-il honteux de chercher à s'améliorer sans cesse ? Les autres secteurs d'activités se vantent du moindre gain de productivité, le citoyen en profite et ne refuse pas le progrès technique !

Au risque de se répéter, pourquoi, les citoyens, ont-ils abandonné les voitures à cheval pour des voitures à moteur ? Certainement pour les mêmes raisons qui nous ont conduit à passer du cheval au tracteur.

Il ne faut pas oublier qu'en 40 ans, la part du budget des ménages consacrée à la l'alimentation a été divisée par 2 : 23,2 % en 1960 et 11,4 % en 2000 (Source : INSEE). Le gain de prix sur l'alimentaire a permis sur la même période de doubler le poste santé (12,6 % en 2000) ainsi que celui du logement (19,1 % en 2000) et de tripler le poste de communication (1,7 % en 2000). **La baisse des prix des produits alimentaires a été source d'enrichissement social**.

La « société » nous demande de respecter des normes environnementales….

On reproche à l'agriculture soit de s'intensifier, soit d'abandonner la partie et de déserter des régions importantes du territoire. Si les agriculteurs désertent la campagne et n'assurent plus les tâches notamment d'entretien (entretien des cours d'eau, des voies…), les citoyens le regrettent en voyant se développer des parcelles en friches. Les élus locaux réalisent alors qu'il faut payer à des prix relativement coûteux des fonctionnaires pour le faire !

Pour les agriculteurs, l'environnement fait partie intégrante de la conduite de leur exploitation : nous cherchons en permanence l'amélioration et la meilleure adéquation entre l'utilisation des différents facteurs et la production. De la même façon, au gré des progrès techniques et de la prise de conscience de l'enjeu environnemental, les constructeurs, avec le soutien des pouvoirs publics, ont équipé les voitures de pots catalytiques. Aujourd'hui, la circulation a, certes, énormément augmenté mais les voitures actuelles polluent 15 fois moins qu'il y a 15 ans par kilomètre parcouru grâce aux mesures telles que les pots catalytiques.

Les agriculteurs sont prêts à suivre la même démarche. Cependant, **nous n'acceptons pas que des produits n'ayant pas les mêmes règles environnementales viennent sur le marché concurrencer de manière déloyale nos produits**. Imaginez que vous puissiez acheter une voiture moins chère n'ayant pas de pot catalytique ? Quel serait alors votre acte d'achat ? Laisseriez-vous votre porte-monnaie parler ou auriez-vous un acte citoyen respectueux de l'environnement ?

A l'instar des pots catalytiques obligatoires pour toutes les voitures circulant dans l'Union Européenne, **nous demandons que tous les produits vendus en France et en Europe aient les mêmes normes environnementales**.

A quand les mêmes normes sociales et sanitaires ?

Aujourd'hui, au sein de l'Union Européenne, les distorsions sont grandes : le nombre de saisonniers extracommunautaires sont de l'ordre de 84 % de l'ensemble des salariés saisonniers en Allemagne, de 4 % en Espagne et de 0,7 % en France (GEOPA – 2000). Le coût de la main d'œuvre en France est en moyenne 40 % plus importante que celui de ces deux pays. On entend même dire qu'en Espagne, la main d'œuvre polonaise est abondante et payée aux coûts salariaux polonais, ce qui reste impossible en France !

De plus, quand on sait que le poste main d'oeuvre représente chez un producteur porcin spécialisé environ 11 % du prix de revient et jusqu'à 40 à 60 % en production légumière, les agriculteurs bretons ont raison d'être inquiets de l'entrée des 10 pays de l'Est dans l'Union Européenne. Le coût de main d'œuvre dans ces pays peut être jusqu'à 12 fois plus faible qu'en France !

En matière sanitaire et de sécurité alimentaire, la France, par le sérieux de la DGAL et de la DGCCRF, possède l'un des dispositifs de contrôles les plus rigoureux d'Europe et, certainement du monde : ceci devrait être de nature à rassurer le consommateur. Il n' y qu'à comparer la France et le Royaume-Uni dont la gestion, tant de la crise de l'ESB que celle de la fièvre aphteuse, a été désastreuse.

Par contre, les producteurs subissent une concurrence déloyale au sujet de produits homologués dans d'autres pays de l'Union Européenne, mais non utilisables en France. Le Mesurol est un insecticide contre le thrips autorisé en Belgique sur poireau mais pas en France. De même, certains médicaments, produits par des Laboratoires français, sont autorisés en Espagne sur la volaille et interdits en France.
Les producteurs sont ainsi obligés d'utiliser d'autres produits plus coûteux et moins performants. Or, rien n'interdit la commercialisation de la production belge ou espagnole en France. Alors, lequel des deux poireaux ou des deux volailles sera acheté par les industries de transformation ou la grande distribution ? Certainement, le moins cher…

Autre exemple : la mise en application du bien-être animal. Les producteurs d'œufs finistériens le subissent actuellement. Ils ont investi massivement dans leurs installations. Or, les producteurs d'œufs espagnols ne l'appliquent pas encore et demandent des délais supplémentaires. Etre premier de la classe ne rapporte pas forcément et peut être fatal !

Enfin, il existe des distorsions de concurrence encore plus graves de la part des pays tiers dont les conduites sanitaires sont souvent moins respectueuses de l'environnement et de la santé.

Faute d'Europe sociale et sanitaire, le soutien national à l'agriculture n'est qu'un début du rééquilibrage face à des distorsions de concurrence entre les pays européens.

Le prix de nos produits, élément indispensable de notre revenu, passe par une concurrence saine et loyale…

Les agriculteurs demandent que les règles environnementales, sanitaires et sociales soient les mêmes au sein de l'Union Européenne afin que la libre concurrence s'exerce uniquement sur la performance du travail et la qualité des produits, seuls garants d'un revenu décent.

Sans un soutien accrue des élus pour une politique environnementale, sanitaire et sociale harmonisée et une réelle protection aux frontières, les agriculteurs subiront une concurrence déloyale telle, qu'ils disparaîtront entraînant avec eux les 4 emplois induits par actif agricole…

1.2. Des réglementations en excédent

En France, on estime à 520 000 lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur qui garantissent …nos libertés individuelles et assurent la vie harmonieuse de notre société !

38 directives ou règlements européens régissent la production agricole : santé publique, santé des animaux et des végétaux, identification et enregistrement des animaux, sécurité sur le lieu de travail, environnement, bien-être des animaux… L'imagination dont fait preuve l'administration française pour transposer les textes européens ne simplifie en rien leur

application. Que dire du nombre de déclinaisons françaises en terme d'arrêtés, de circulaires et à cela s'ajoute, les lois, les décrets, les circulaires et les arrêtés propres à la France !

Face à ce cumul des réglementations, les zonages se chevauchent, les obligations s'enchevêtrent, les textes se complexifient, se démentent, se contredisent, s'annulent comme pour mieux dérouter les paysans et décourager les dernières bonnes volontés !

Dans l'émission « 100 minutes pour convaincre », le 26 septembre dernier, le Premier Ministre a posé, a juste titre, la question « **Où elle est la liberté aujourd'hui pour entreprendre ? »**

Les agriculteurs ne veulent pas être des fonctionnaires de la terre mais de réels chefs d'entreprise, créateurs de richesses et d'emplois.

A qui profite la surenchère réglementaire… ?

Qui engendre cette course à la surenchère réglementaire ? La société, Bruxelles, le ministère de l'agriculture et son administration ?
Il est certain que l'administration française est connue, au niveau européen, pour son zèle. Par exemple, la notion de ZES est une pure invention franco-française qui engendre une inégalité entre les exploitations et interdit, pour certains, toute création ou extension d'atelier.

Est-ce que les agriculteurs doivent être les souffre-douleurs afin de préserver le nombre de fonctionnaires et le nombre invraisemblable d'organismes officiels ?
Pour le Ministère de l'Agriculture, on estime - car aucun ministère ne sait exactement combien de fonctionnaires sont à ses services ! - à 36 375 fonctionnaires travaillant en 2000 pour 900 000 agriculteurs alors qu'ils étaient 28 000 en 1970 pour 2,8 millions d'agriculteurs ! Sans compter le nombre de fonctionnaires du Ministère de l'Ecologie qui s'appliquent à régenter l'agriculture ! Le nombre de fonctionnaires a été multiplié par 4 relativement au nombre de paysans. **Chaque fois que 200 agriculteurs disparaissent, 1 fonctionnaire est recruté !**
L'agriculture est certainement le secteur le plus « fliqué » de France. **Si une grande majorité des agriculteurs ne respecte pas toute la réglementation, soit les textes sont absurdes et inapplicables, soit les agriculteurs sont tous des délinquants en puissance !**

Quant aux organismes qui entourent les agriculteurs, leur survie ne tient souvent qu'à bénéficier des subsides de l'Etat pour pouvoir offrir encore et encore plus de prestations payantes aux agriculteurs ; prestations qui découlent, pour la plupart, des obligations dues à de nouvelles réglementations.

La surenchère réglementaire et la sur-administration ne bénéficient en tout cas pas aux paysans et coûtent cher, non seulement aux paysans, mais aussi aux contribuables !

Les agriculteurs admettent que toute activité doit avoir ses règles. Cependant, si celles-ci émanent de technocrates et ne sont pas applicables sur le terrain, les agriculteurs sont en droit de se demander quels sont l'intérêt et l'efficacité de telles règles. A l'image de Montesquieu qui disait « Les lois inutiles affaiblissent les nécessaires » (De l'esprit des lois), nous affirmons que **trop de lois tuent la loi !**

Les agriculteurs demandent que l'administration et les réglementations s'adaptent à la réalité des paysans d'en bas. Nous voulons des règles simples, justes, réalistes et applicables à tous, à tous les agriculteurs européens et à tous les produits entrant sur le marché européen.

1.3. Une opinion publique versatile et des politiques peu courageux

« Faut-il encore une agriculture dans les pays développés ? ». L'idée que les produits de base seront produits dans les pays moins développés qui supporteront, eux, le différentiel entre les charges et la faible valeur ajoutée, fait son chemin dans les milieux parisiens et bruxellois.

Citoyens, concrétisez vos « légitimes » attentes lors de vos achats !

Le consommateur réclame plus de qualité alimentaire, plus de sécurité sanitaire, plus d'environnement, plus de bien-être animal, plus d'éthique... tout ça avec des prix toujours plus bas ! Cette demande est irrationnelle. La solution à cette équation est impossible.

Les consommateurs doivent réagir car ils sont trompés ! Est-ce réellement les demandes « légitimes » du citoyen - consommateur ou celles d'une soi-disante opinion publique créée de toute pièce par la grande distribution pour consolider ses marges ? Le consommateur comme la grande distribution, qu'on se le dise, a sa part de responsabilité dans la soi-disante « course au productivisme » !

La Grande Distribution, défenseur des consommateurs !

La grande distribution s'autoproclame défenseur des consommateurs. Or, en interne, son leitmotiv commercial est d'acheter, pour la grande masse des produits, au moins cher sans se préoccuper de l'aspect environnemental, sanitaire ou social de la production.

Est-il sérieux de demander à l'ensemble des agriculteurs de produire des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer leur revenu et répondre aux attentes « légitimes » des consommateurs, quand les produits sous certification, label ou biologiques représentent au mieux 15% des ventes ?
Ces produits ont le devoir d'exister et ils ont leurs parts de marché comme un autre produit. Pour autant, ils ne doivent pas être érigés en dogmes. Les débouchés sont insuffisants pour l'ensemble des producteurs et l'ensemble des consommateurs n'a pas les deniers suffisants !

Face à la grande distribution, il est nécessaire que nous, producteurs, nous nous organisions mieux. Quelque soit la production, quelle que soit la forme de l'organisation des producteurs, nous devons nous atteler à nous unir pour faire rempart face à une logique purement financière de la grande distribution.
Cependant, ces efforts de regroupement de l'offre seront vains si les pratiques « mafieuses » de la grande distribution,« généreuse sur le dos de ses fournisseurs et saigneur du revenu des agriculteurs », continuent.

Les agriculteurs, désarmés, demandent à l'Etat qu'il intervienne vigoureusement pour « normaliser » les relations entre centrales d'achat, transformateurs et producteurs et, faire instruire les infractions connues relevant du droit pénal.

Elus, ayez du bon sens et soyez courageux !

98% des textes qui nous gouvernent ne passent pas au Parlement ! Ils sont écrits par des faiseurs de textes dans les bureaux des ministères et donc ne sont pas votés ! **Les politiques ont perdu le pouvoir devant la machine administrative qui sclérose tout**.

Elus, arrêtez de signer pour des minorités dirigeantes dont la représentativité est franchement discutable. Ayez le courage de défendre les paysans d'en bas, créateurs de richesses économiques et d'emplois, et acteurs incontournables de l'aménagement du territoire.

L'histoire montre qu'à chaque fois que la « péninsule » bretonne a obtenu une avancée, celle-ci s'est gagnée par un bras de fer tant professionnel que politique.

Au début des années 60, les agriculteurs étaient convaincus qu'il ne pouvait y avoir d'agriculture prospère dans une économie régionale en décadence. Ils considéraient qu'il devenait urgent de créer les conditions générales d'un développement extra-agricole. Avec l'appui obtenu, non sans difficultés des élus, la Bretagne fut désenclavée : construction des voies express, développement du réseau téléphonique, développement de la formation, création de l'Université de Brest, construction du port en eau profonde de Roscoff. La concrétisation de cette ambition commune a pris du temps bien sûr, mais a permis l'essor économique de la Bretagne et, par la même, un renforcement de son dynamisme rural.

Aujourd'hui nous sommes convaincus qu'**il ne peut y avoir d'économie régionale prospère avec une agriculture en décadence**…charge aux politiques de comprendre le message.

2. Environnement : des vérités bonnes à rétablir

Le sujet de l'environnement est « sensible auprès de l'opinion », comme l'a souligné le Ministre de l'Agriculture, **Hervé Gaymard**, lors de notre rencontre, le 8 mars dernier à la SICA de St Pol-de-Léon, et de ce fait, « **le dossier environnemental est irrationnel, symbolique et médiatique »**. Il a d'ailleurs précisé **qu'il était conscient du « discours approximatif et caricatural véhiculé auprès du grand public »**.

Les slogans avancés lors de l'action du Spernot et de Briec illustrent bien nos revendications. A travers ceux-ci, nous allons rétablir ici quelques vérités omises grâce à l'aveuglement général orchestré par certains lobbies et avec une complicité non déguisée de certains medias.

2.1. « Pas de Bretagne vivante sans agriculteurs »

Pas d'économie sans agriculteurs…

Rappelons que le Finistère est encore un département à très grande vocation agricole :

- 11 280 exploitations, dont 8 400 exploitations considérées professionnelles, font la richesse du tissu rural et agro-alimentaire du département.
- 20 050 actifs familiaux et salariés, ce qui le porte au 4ème rang national, confirment que l'agriculture finistérienne pérennise ses emplois.
- 51 UTA / 1 000 ha en moyenne contre 34 au niveau national, ce qui montre le rôle social et le besoin de main d'œuvre des exploitations finistérienne.
- 11 % de la population active finistérienne travaille dans la production agricole contre 3,5 % en France, ce qui démontre l'importance de l'agriculture dans l'économie départementale.

Pas de culture, pas de traditions ni de tourisme sans agriculteurs…

La Bretagne a une forte identité culturelle comme d'autres régions dynamiques de l'Union Européenne (la Catalogne, la Bavière). Si, la langue bretonne et les danses bretonnes ont été préservées pour le plaisir aujourd'hui de tous, c'est bien parce que, nous les paysans les avons pratiquées.…

Le tourisme, nouvel essor de la Bretagne ? Oui, un essor complémentaire…il ne faut pas oublier que l'activité touristique est une activité saisonnière. La conception du tout tourisme est fragile et vulnérable. **Le tourisme ne peut se développer de façon autonome car son fond de commerce repose sur l'environnement naturel, économique et social de la Bretagne** : celui de ses côtes et de sa campagne, de ses pêcheurs et de ses paysans, eux, qui ont su donner une âme à cette contrée.

La culture et le tourisme bretons sont nés et ne se développeront que sur la base d'activités économiques fortes et notamment l'activité agricole. Si le désert agricole était un plus, ça se saurait et il y aurait beaucoup de touristes en Lozère !

Pas d'aménagement du territoire sans agriculteurs…

Les agriculteurs font partie intégrante de l'aménagement du territoire. Pour les travailleurs urbains, l'attrait de la campagne comme lieu d'habitation est réel et peut poser quelques difficultés.

Les citadins viennent re-conquérir l'espace « naturel » avec des a priori sur la campagne. La campagne n'est pas une réserve naturelle avec ses friches, ses genêts et …ses indigènes ! Elle est façonnée par les agriculteurs qui la rendent attrayante et source de richesses.

L'aménagement du territoire, ce sont aussi les hommes…et les jeunes qui s'installent pour vivre leur passion et en vivre ! La réalité **aujourd'hui est qu'il y a plus de solutions de départ que de solutions d'installation**. En effet, 185 agriculteurs par an en moyenne quittent le métier avant l'âge de la retraite contre 200 installations (aidées et non aidées) par an (ADASEA – 2002).
Cette perspective est d'autant plus alarmante que la pyramide des âges nous indique un **départ massif et croissant d'actifs en retraite à partir de 2006**. Le nombre de chefs d'exploitation devrait baisser de 27% d'ici 2010 (Chambre d'Agriculture – 2002).

Certains s'imaginent que l'aménagement du territoire pourrait se faire par des activités économiques importées.
Or, qui ne connaît pas d'entreprises à capitaux étrangers, ayant reçu des milliards d'euros pour recréer une activité économique locale et des emplois ? Ces mêmes entreprises qui au bout de quelques années, après avoir épuisé les dons de l'Etat Français, se délocalisent pour tirer un meilleur profit dans un autre pays ! Veut-on ces emplois précaires qui coûtent honteusement cher au contribuable, donnant de faux espoirs à des milliers de demandeurs d'emploi ? Les constructeurs français de voitures ont compris et se sont délocalisés pour alimenter le marché mondial.
Les terres, elles, ne sont pas délocalisables !

Pérenniser les emplois : un souci commun…

Si l'emploi agricole familial continue de baisser, la progression des salariés en production est quant à elle très nette durant les années 90. D'après le RGA 2000, 24 % de la main d'œuvre agricole (en équivalent temps plein) était le fait des actifs salariés contre 9 % au RGA 1988.

En France, le nombre moyen d'UTA par exploitation est de 1,4 pour une exploitation moyenne de 42 ha contre 1,8 pour une exploitation moyenne finistérienne de 35 ha.

En effet, l'agriculture bretonne s'est construite avec des productions nécessitant beaucoup de « bras » : élevage, légumes, horticulture…Ce choix a permis de pérenniser des emplois, et par la même une vie rurale dynamique dans nos bourgs, dans nos campagnes. Même si, compte tenu des évolutions démographiques, l'agrandissement semble inéluctable, il convient de rappeler que différemment des céréaliers, la mécanisation n'est pas la panacée pour améliorer notre productivité par actif.

Ce ne sont donc pas les moyens de l'exploitation qui doivent être regardés voire jugés mais les moyens de production par actif.

L'agriculture et l'agro-alimentaire sont le socle de l'économie bretonne et la colonne vertébrale de l'espace rural. **Si les activités agricoles et agro-alimentaires viennent à disparaître, il n'y aura pas d'industries de substitution**. Le secteur tertiaire a besoin des secteurs primaire et secondaire pour se développer.

Question

La question essentielle à laquelle nos élus et nos responsables professionnels devraient répondre est : lorsqu'une exploitation agricole cesse toute activité, est-elle remplacée par une autre activité génératrice de main d'œuvre, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, de revenus et donc facteur de dynamisme rural et d'aménagement du territoire en Bretagne ?

Nous alertons nos politiques sur une mauvaise utilisation de l'environnement, laquelle amènerait à considérer une exploitation agricole comme une industrie et donc à favoriser de grosses unités de production qui, elles, auront la capacité, à se mettre à toutes les normes (ISO, etc.).

Voulons-nous que l'environnement soit l'outil d'une vaste restructuration de l'agriculture bretonne ? Une restructuration à l'image des bassins houillers !

Le danger est que l'environnement devienne alors un prétexte de déstructuration de l'économie agricole, qui, par voie de conséquence, entraînerait une récession régionale.

2.2. Stop aux idées reçues : « L'écologie, notre métier »

Nous avons trop laissé à d'autres le monopole de l'écologie. Aujourd'hui, nous devons en reprendre les rênes.

Les mouvements écologistes ont le plus souvent tendance à donner à la nature le bénéfice d'un a priori positif tandis que ce qui relève de l'activité humaine est artificiel et a priori suspect. Certains donnent même des droits aux pierres, aux arbres et aux animaux !

En France et plus généralement, dans les pays développés, aucune partie de l'environnement n'est « naturelle » puisque l'environnement actuel a été façonné au fur et à mesure par les civilisations humaines.

La nature doit être maîtrisée, façonnée et respectée. Les catastrophes naturelles sont naturelles ! Cependant, l'action de l'homme sur son territoire permet aujourd'hui de nous éviter de nombreuses propagations d'incendies forestiers ou encore d'inondations. Et là, personne ne se révolte lorsque l'homme essaie de contrôler la nature !
A contrario, l'urbanisation est-il un progrès ou une catastrophe écologique ? Dans le Finistère, 3 hectares par jour sont en moyenne retirés à l'agriculture !

Tout est question de mesure et de bon sens !

La toxicité des nitrates est une supercherie…

Revenons un peu sur le cheval de bataille des associations écologistes : les nitrates. Toutes les réglementations qui touchent de près ou de loin à l'eau, se fondent sur la toxicité des nitrates pour l'homme. **Comment annoncer et surtout convaincre les partisans écologistes, les politiques, les journalistes qu'il y a eu 35 ans d'erreur !**
Aujourd'hui, un consensus scientifique mondial existe pour affirmer que les nitrates ne sont pas toxiques pour l'homme.

Dans son livre « les nitrates et l'homme : le mythe de leur toxicité », Jean-Louis l'Hirondel, docteur au CHU de Caen, explique que, vis-à-vis de la protection de la santé humaine, les réglementations actuelles n'ont aucune base scientifique rigoureuse.
Cet avis est appuyé par de nombreux experts intervenus lors d'un colloque, parrainé par le Ministère de l'Education Nationale, sur le thème « Gestion des risques, santé et environnement : le cas des nitrates » (Paris - novembre 2000) :

Le **Professeur Etienne Fournier**, Académie de Médecine, Professeur Honoraire de Clinique Toxicologique, Hôpital Fernand Vidal - Paris : « En conclusion, le thème nitrates est paradoxalement utilisé comme symbole de toxicité, alors qu'il s'agit de produits dont **la toxicité humaine** pratique aiguë, subaiguë et chronique **est strictement nulle**. Loin de s'indigner de tels contresens, le toxicologue constate simplement les **énormes dérives de l'information de vulgarisation par rapport aux connaissances scientifiques les plus simples**. »

Le **Professeur Marian Apfelbaum**, nutritionniste, Faculté de médecine Xavier Bichat-Paris, réaffirme que la maladie bleue du nourrisson n'est pas due directement aux nitrates mais aux nitrites ingérés. Ces nitrites apparaissent dans le biberon lorsqu'une pullulation microbienne vient réduire les nitrates en nitrites. La maladie bleue peut et doit être évitée par le respect de simples règles d'hygiène qui empêchent les pullulations microbiennes.

« Ce colloque est une véritable expérience en termes de gestion de risques : nous aurions à dire que le roi est tout nu, que **la réglementation est absurde en matière de nitrates, et que donc elle devrait être abolie**, alors que l'opinion publique, et donc le monde politique, réclament d'avantage de réglementation dans le domaine alimentaire. »

« Nous nous trouvons devant une alternative : **soit le monde est convaincu par notre discours et les réglementations abolies au nom de la vérité scientifique ; soit il ne se passera rien, au nom de la sécurité politique**…»

Le Professeur Nigel Benjamin, Head of Departement – Clinical Pharmacology – St Bartholomew's and the Royal london School of Medecine-London, a démontré par ses recherches que les nitrates étaient un élément clé du système de défense de l'organisme contre les gastro-entérites et même auraient une **action protectrice vis-à-vis des maladies cardio-vasculaires et des cancers**.

« De ces travaux, nous avons obtenu de nouvelles perspectives au sujet du nitrite minéral et de la santé humaine. **Plutôt que d'être un polluant**, ou une substance toxique, il semble maintenant que **les nitrates** du régime constituent un composant essentiel d'un régime sain qui **nous protège de nombreuses maladies infectieuses**. Des travaux récents ont confirmé que des individus qui consomment plus de nitrates sont également moins sujets à développer des cancers.»

Comment une telle supercherie peut-elle rester masquée au grand public ?

Maurice Tubiana, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie nationale de médecine, affirmait récemment que : **les experts constituant les comités et les administrations compétentes sont à l'évidence parfaitement informés mais qu'ils leur est impossible de faire marche arrière**.

Comment se fait-il qu'aucun politique ne se soit manifesté en 1980, date de la Directive européenne édictant la norme de nitrates à 50 mg / l, ni en 1989 lorsque cette directive a été validée par la France ?

Aujourd'hui, il existe des réglementations au titre de la protection de la santé publique extrapolées en réglementation au titre de la protection de l'environnement et qui sont fondées sur la rumeur ou l'interprétation politique. Il faut avouer que la pilule est dure à avaler !

De plus, arrêtons de dire que la population est en danger à cause des nitrates d'origine agricole ! D'après la DDASS et la DRAF, 1,3 % de la population serait exposé à une eau dépassant en moyenne 50 mg / l de nitrates ! Les plus grands risques pour la santé sont certainement ceux liés à des accidents bactériologiques!

A la lumière de cette démonstration, **la norme sur les nitrates dans l'eau doit être réévaluée de manière objective**.

Le phénomène des algues vertes n'est pas amplifié par les agriculteurs…

Depuis plusieurs années, nous assistons à une mise en accusation de la production agricole qui serait responsable du phénomène des « marées vertes ». Pourtant, l'examen des publications scientifiques permet de mieux relativiser l'impact des nitrates et de l'activité agricole sur ce phénomène qui reste véritablement localisé.
Quelques arguments suffisent à comprendre que ces accusations sont infondées :

- le phénomène des marées vertes est connu, au moins, depuis le début du siècle même s'il n'a été guère étudié à l'époque.
- **le développement d'ulves n'affecte de façon régulière et abondante qu'un petit nombre de sites, aux caractéristiques physiques et hydrodynamiques favorisant la stagnation des eaux et l'effet de lagunage**. (Menesguen - IFREMER 1990)
- « **il n'existe aucune superposition entre les zones de flux élevés en nitrates et les sites de marées vertes ».** (Piriou - IFREMER 1990)

Monsieur **Guy Baroin**, Chargé de Recherches-INRA-Station d'hydrobiologie lacustre de Thonon les Bains, affirme que « …C'est le **phosphore qui en conditions naturelles est le tout premier nutriment à faire défaut** pour assurer la synthèse des nouveaux tissus, avant l'azote et le carbone. **Le phosphore est dit facteur limitant**…c'est en agissant sur lui qu'il est possible d'augmenter ou de réduire les proliférations algales. »

« **Lutter contre les nitrates pour résoudre les problèmes de l'eutrophisation est donc une solution à la fois pratiquement impossible, écologiquement dangereuse, techniquement inefficace et rationnellement indéfendable**. »

Tout agronome qui se respecte sait que le phosphore est très peu lessivable dans le sol car il se fixe au complexe argilo-humique. Le phosphore agricole n'est pas le facteur limitant.
Le phosphore d'origine domestique qui représente 50% de la quantité déversée (IFEN) principalement via les détergents et le phosphore provenant des industries (30%) sont bel et bien en cause dans le phénomène des algues vertes. **La mise en place de l'assainissement collectif a concentré les effluents et donc, le phosphore**. Dans les premières années, cette concentration n'a pas été prise en compte dans le traitement des eaux, ainsi **le phosphore a été rejeté pendant de nombreuses années massivement dans les cours d'eau**. Aujourd'hui, le stock de phosphore est tel que son élimination est quasi-impossible sur une courte durée.

Il est choquant que les écologistes s'appuient sur le fait que comme le phosphore est présent en grande quantité dans les sédiments, il faille s'attaquer aux nitrates et donc aux paysans !

L'azote et donc le lisier sont des fertilisants…

Le lisier est défini, dans Le Petit Larousse, comme un « mélange liquide des urines et des excréments des animaux domestiques, en particuliers bovins et porcins, servant d'engrais ». Le lisier est un fertilisant ! Alors pourquoi une matière qui a toujours été considérée comme une richesse deviendrait-elle un « déchet » comme l'appelle nos détracteurs ?

D'ailleurs, Jean-François Proust (CERAFEL), l'expliquait déjà en 1996 avec des mots simples : Pour les plantes, et pour l'environnement, les nitrates peuvent être comparés au sucre pour l'homme : nécessaire à la bonne dose, néfaste à haute dose… comme des sucreries.
Les producteurs ont montré qu'ils ne sont pas (en tout cas plus) des enfants ! Point n'est besoin de leur dire que le sucre est un poison violent, pour qu'ils ne fassent pas prendre de sucreries inutiles à leurs plantes! Il y a suffisamment de bonnes raisons pour économiser les nitrates pour ne pas continuer à en avancer de mauvaises.

A qui profitent ces non-dits ?

Aux fabricants d'engrais minéraux : N'ont-ils pas tout intérêt à ce que la quantité d'azote d'origine animale à épandre soit limitée ? Les contradictions françaises de l'application de la Directive nitrates vont aboutir à une augmentation d'utilisation d'engrais minéral pour subvenir aux besoins des cultures.

Aux fabricants d'eau minérale en bouteille : N'ont-ils pas tout intérêt à ce que la norme de nitrates soit à 50 mg / litre, et pourquoi pas à 25 mg / litre ? Le taux de nitrates est devenu un argument commercial !

Aux compagnies de distribution d'eau potable : N'ont-ils pas tout intérêt à reporter la faute de l'augmentation du prix de l'eau sur les agriculteurs? L'eau est devenu une réelle marchandise.

Aux fabricants de lessives, aux associations de consommateurs et plus largement aux collectivités : N'ont-ils pas tout intérêt à reporter la faute du phénomène des algues vertes sur les nitrates et les paysans ? Ainsi, chacun à son niveau n'a pas à remettre en cause son produit riche en phosphore, ses habitudes ménagères et l'épuration des eaux usées. Mot d'ordre : ne pas assumer sa responsabilité !

Aux associations écologistes dont le fond de commerce est l'environnement. Sans l'utilisation éhontée de ces supercheries, les associations écologistes ne pourraient pas conforter leur pouvoir politique et financer leur structure. Les associations écologistes, qu'on se le dise, n'ont pas le monopole de l'environnement !

Des consommateurs dupés…

Les conditions de vie des citadins créent de façon plus ou moins consciente une nostalgie de la nature. Dans combien de publicités, n'y-t-il pas des arrière-fonds montrant une belle prairie verdoyante, des montagnes, des forêts et non seulement pour des produits alimentaires mais aussi pour des produits industriels (voitures…) ?
L'idée de nature, d'environnement fait vendre et rassure. Un vrai argument marketing !

Ces a priori, entretenus par les agences publicitaires, le sont plus largement par certains médias. Les associations en profitent (faut bien gagner sa croûte !) et entretiennent une suspicion sur le mode actuel de production et sur toute nouveauté.

Les politiques et l'administration ne sont pas toujours là pour démentir ces suspicions. Alors que, dans le même temps, chaque année, notre espérance de vie augmente de 3 mois : il y avait 200 centenaires en France en 1953, il y en aura 50 000 en 2050 (source : INRA).

Paysans bretons : bouc-émissaires à la portée des associations écologistes…

Certaines associations écologistes sont contre tout : contre le nucléaire, contre les barrages hydrauliques, contre l'éolienne. Ces associations « anti-tout » utilisent pourtant de l'électricité ne serait-ce que pour communiquer sur Internet !
Certaines se contredisent même en interne : elles sont contre l'épandage de boues dans certains cas, contre le traitement ou l'incinération dans d'autres. Etre contre tout est facile, proposer est plus difficile !

Certaines associations ont même réussi à faire réintroduire des ours en France et à faire adopter des textes qui interdisent de les tuer. Que les enfants adorent les ours qu'ils imaginent être en peluche, d'accord, mais les législateurs qui sont des adultes devraient savoir que ces animaux peuvent être redoutables. Ces écologistes-là ne doivent pas aller souvent marcher en montagne ! Certaines associations écologistes extrémistes auront peut-être l'idée de réintroduire certaines maladies, elles aussi « naturelles » et en voie de disparition !

Les paysans bretons sont de belles cibles car enviés par leur dynamisme, leur esprit tonique, leur caractère têtu : ils ont su en moins de 30 ans arrêter l'exode rural et sortir la Bretagne de la misère.

Heureusement, le vent commence à tourner. On peut percevoir un peu plus de pragmatisme dans certaines associations, notamment les associations de consommateurs, qui essaient de comprendre les raisons et agissent dans l'intérêt général et non pour une idéologie.

Question

Nous demandons aux politiques du courage ! Pourquoi ne vous engagez-vous pas clairement à nos côtés pour faire éclater les vérités ? Ne sommes-nous pas dans notre droit de vous demander à notre tour des comptes ? Devons-nous vous accuser de complicité de détournement d'opinion ?
Nous mettons également en garde nos élus professionnels régionaux et nationaux qui ne cessent de vouloir combler un soi-disant fossé entre les agriculteurs et la société. L'intention est bonne mais inutile s'il n'existe plus de paysans pour se rapprocher de la société !

Les associations de tout poil n'ont pas le monopole de l'écologie !
Les agriculteurs sont les premiers écologistes !

2.3. « Agriculteur – Consommateur : même volonté écologique »

L'agriculteur ne cesse d'améliorer ses pratiques et ses produits pour répondre aux attentes des consommateurs.

Les différentes démarches telles que la Charte de Bonnes Pratiques en Elevages, Agri-confiance, Cochon de Bretagne, Qualiprince etc. montrent les engagements des agriculteurs dans les domaines de la qualité, de la traçabilité et de la sécurité alimentaire. **76% des agriculteurs sont engagés ou comptent s'engager dans une démarche qualité** (Chambre d'Agriculture 29 – avril 2002).

L'écologie, certains en parlent, les agriculteurs la pratiquent au quotidien…

Rappelons que l'engagement des agriculteurs en faveur de l'environnement se confirme et se concrétise (Enquête TMO/Chambre d'agriculture du Finistère - avril 2002) :

- 74 % des enquêtés mettent en place des couverts végétaux,
- 36 % mettent en place des bandes enherbées au bord des cours d'eau,
- 87 % ont réduit les doses de traitements phytosanitaires,
- 39 % ont créé des haies ou des talus.

Comme nous le disions dans l'introduction, les agriculteurs sont déboussolés devant l'incompréhension soi-disante croissante (fortement alimentée par certains médias) des citoyens à leur égard. Nous invitons quiconque à venir constater sur le terrain leur engagement et leurs résultats.

Que les citoyens, les élus, l'administration nous fassent confiance ! Les agriculteurs sont les premiers écologistes, nous ne nous levons pas chaque matin pour détruire notre outil de travail !

Des concitoyens dont la connaissance du vivant se dégrade…

Demandez à vos enfants un nom de dinosaure, il vous en citera à coup sûr au moins trois. C'est bien, c'est une forme de culture générale. Mais à quoi cela sert-il de connaître le nom de dizaine de dinosaures n'existant plus, si on ne connaît pas d'où vient le lait que l'on boit tous les matins ?
Demandez à ces mêmes enfants combien une poule pond-t-elle d'œufs par jour ? Quand récolte-t-on les échalotes ? De quoi se nourrit un cochon ? Pourquoi épand-t-on du lisier sur les champs ? Ces questions se révéleront bien plus ardues qu'elles n'y semblaient au départ même pour les parents, surtout s'ils sont citadins !

L'absence de lien direct avec un grand-père ou un oncle qui exploite ou exploitait de la terre et des animaux ainsi que l'absence de « travaux pratiques » des écoliers à la campagne renforce cet état de fait. La porte est alors toute ouverte à toute sorte de croyances et de clichés : « la viande de porc élevé sur paille est bien meilleure que la viande de porc élevé sur caillebotis », « le lisier est épandu comme un geyser ! » (qui n'a pas vu cette vidéo que la télévision nous montre depuis 15 ans dès que l'on parle de déjections animales ?) alors qu'aujourd'hui la rampe à pendillards ou les enfouisseurs se généralisent et permettent un épandage de surface précis et sans odeurs.

L'image de l'agriculture et de ses méthodes de production se réduit le plus souvent à la seule image qu'en offrent les manuels scolaires, les journaux et les médias.

L'irrationalité des comportements et des jugements par manque de connaissance…

Les piercings sont aujourd'hui très à la mode, il n'est d'ailleurs pas rare de voir des manifestants écologistes en porter…les mêmes qui dénoncent le multi-bouclage des animaux ; pratique qui permet pourtant de garantir une traçabilité et de faciliter une gestion raisonnée et simplifiée du troupeau.

Comment des parisiens qui se retrouvent, tous les matins et tous les soirs, serrés comme des sardines dans les voitures du métro, peuvent-ils juger de la manière dont nous élevons nos bêtes. Nous nous conduisons bien mieux avec nos animaux que les parisiens avec eux-mêmes !

Les citoyens pas toujours responsables…

« Polluer, c'est souiller, dégrader, rendre malsain ou dangereux, soit un milieu naturel par des substances chimiques ou des déchets industriels, soit l'environnement humain par des nuisances ». C'est ce qu'affirme le Petit Larousse. Il n'est cependant pas certain que tout le monde conjugue le verbe polluer de la même façon ...

Avant de critiquer les paysans, de crier « haro » sur le baudet, que les jardiniers amateurs fassent un peu leur examen de conscience. Si les jardineries regorgent de produits phytosanitaires à usage « jardin d'amateurs », c'est bien qu'il y a un marché et donc des consommateurs !

Les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines (source : ADEME).

Les plantes au même titre que les humains ont besoin d'eau, de nourriture (engrais) et de soins (produits phytosanitaires) ! Pourquoi utiliser des produits phytosanitaires ? La réponse est simple : pour avoir un beau jardin bien propre !
Le surdosage, la fréquence d'utilisation et la mauvaise application des engrais ou des produits phytosanitaires sont les principales causes de pollution. Quel agriculteur n'a pas eu un voisin venir lui demander un désherbant pour sa cour et le voir éberlué lorsqu'on lui donne l'équivalent d'une cuillère à café !

Le citoyen responsable ne peut demander des produits alimentaires sains, une eau potable, le respect de l'environnement et faire à son jardin ce qu'il n'admettrait pas d'un agriculteur.

Agriculteurs – consommateurs, mêmes objectifs…

Le syndicalisme agricole travaille aussi pour le consommateur et le citoyen !

Depuis de nombreuses années, nous faisons un grand nombre d'actions de communication dans le but de réintroduire la connaissance du monde agricole chez les citadins. Nous expliquons notre métier et nos méthodes de productions : visites d'exploitations, dégustations, animations autour de rencontres sportives. Ces actions de tous les jours portent leurs fruits : les gens sont agréablement surpris par le niveau d'études des exploitants, les méthodes de travail, les actions des paysans en faveur de l'environnement et de la qualité et, repartent confiants en leur agriculture et leurs agriculteurs.

A notre grand étonnement, le fossé tant clamé entre la société et les agriculteurs n'est pas si grand ! Le réel décalage est entre le contact terrain qui est très bon et ce que l'on nous rapporte politiquement et médiatiquement.

Un exemple qui montre que nous avançons avec les consommateurs : l'affichage de l'origine de la viande de bœuf dans la restauration hors domicile (RHD) est aujourd'hui obligatoire. A présent, la balle est dans le camp des consommateurs, c'est à lui de choisir si oui ou non il préfère choisir de la viande française ou étrangère.

Le consommateur n'est pas toujours en adéquation avec le citoyen ou du moins avec la soi-disante opinion publique. **C'est au consommateur de nous prouver que son acte d'achat est en corrélation avec sa conception citoyenne de l'agriculture et qu'il veut conserver des emplois au pays !**

Question

Il faut se rendre à l'évidence : nous contribuons tous à la pollution de notre milieu. C'est sans doute moins visible qu'une usine qui crache ses fumées ou un pétrolier qui fait un dégazage sauvage. La responsabilité individuelle est diluée dans la responsabilité collective.
Comment se fait-il que tantôt les agriculteurs ont une bonne image dans la société, tantôt ils sont considérés comme les principaux pollueurs ou les producteurs d'une alimentation suspecte ?
Est-ce un problème de comportement ou compréhension mutuelle ?

Les paysans veulent produire en fonction des demandes du consommateur et non pour des idéologies qui ne correspondent pas à la réalité du marché.

2.4. « Agriculteur – Consommateur : même traitement »

Dans les couloirs du ministère de l'environnement, on entend dire que « la plus grande erreur a été d'accepter la première station de traitement de lisier en Bretagne ». Est-ce que la première station d'épuration des effluents des collectivités a été, elle aussi, une erreur ? Les technocrates auraient dû imposer un plan d'épandage individuel dans chaque jardin et une solution de traitement pour ceux qui n'en n'ont pas !

La société évolue avec des demandes sociales croissantes (35 h, loisirs…) où l'agriculteur a sa place. Les agriculteurs aspirent à conduire une structure d'exploitation cohérente tant sur le plan technique, économique, social et environnemental. Ils demandent des perspectives et souhaitent également jouir des mêmes conditions de travail et de rémunération que leur voisin.

Investir pour respecter l'environnement, oui…mais avec quelle capacité financière ?

Comme nous l'avons vu, la « société » demande de plus en plus de démarches qualité, environnementales et les agriculteurs s'y engagent.

Cependant la réalité est là ! **La moitié des exploitations agricoles finistériennes n'a aucune capacité à investir**.

Les raisons sont multiples et variées :

- la politique Bruxelloise qui tire les prix toujours plus vers le bas dans l'intention d'atteindre les cours mondiaux (fictifs),
- l'Etat qui ne défend pas assez nos intérêts (qui devrait être les siens) au niveau des négociations PAC et OMC,
- la grande distribution qui baisse les prix au consommateur en créant ses marges sur ses fournisseurs, et donc indirectement sur les agriculteurs,
- les charges environnementales qui ne sont pas directement rémunératrices.

Pas d'environnement sans revenus !

La Chambre d'Agriculture a calculé un coût moyen du traitement qui s'élève à 2,5 € / kg d'azote à traiter (annuité et fonctionnement compris).
Comment veut-on, au vu des sommes à engager et au vu des capacités d'investissement quasiment nulles pour tous les producteurs, obliger les agriculteurs à se mettre aux normes si ce n'est signer leur « arrêté de mort » ?

D'ailleurs, les banques aujourd'hui refusent dans beaucoup de cas de s'engager pour aider ces exploitations.

N'oublions pas que le premier PMPOA était un programme qui intégrait les élevages les plus importants. Aujourd'hui, **la problématique environnementale concerne la majorité des exploitations et notamment les petites et moyennes exploitations ! Seront-elles sacrifiées au détriment des plus importantes ?**

Nous savons que l'environnement ne se fera pas sans l'économie. C'est pourquoi, nous avons décidé d'orienter nos actions pour que l'environnement soit en phase avec la réalité économique : Préserver la qualité de l'eau, oui, mais avant tout préserver l'économie agricole et agro-alimentaire tout en maintenant le plus grand nombre d'exploitations sur notre territoire.

Des citoyens de plus en plus producteurs de déchets…

Le ratio de référence est de 450 kg / hab / an (ADEME – 1998), soit l'équivalent d'environ 1,2 kg / hab / jour. Ce chiffre inclut les déchets des artisans et des petites entreprises collectés avec les ordures ménagères.
Mais ces 450 kg ne correspondent qu'à une moyenne nationale et les situations sont très disparates selon les milieux géographiques et les densités de population. La production d'ordures ménagères et assimilés est de 520 kg / hab / an en milieu urbain, de 425 en milieu semi urbain et de 320 en milieu rural. Le milieu rural est donc soit moins consommateur, soit plus écologiste ! **La production d'ordures ménagères et assimilés dans le Finistère est de 418 kg / hab / an.**
A quand le modèle américain qui produit 755 kg / hab / an de déchets ménagers ?

Michel Urvoy, dans l'éditorial de Ouest France du 5 septembre 2002, réagit à juste titre « **Sauf à vouloir fermer les usines d'incinération des ordures,** financées par le contribuable, **sous prétexte qu'elles encouragent le particulier à produire plus de déchets, il serait réducteur de dire que les usines à lisier,** payées par les éleveurs**, ne sont qu'un moyen d'acheter un droit pour continuer à polluer** ».

Or, la quantité des déchets ménagers par habitant a augmenté de 25 % entre 1990 et 2000 alors que la production d'azote d'origine animale, à références CORPEN identiques, a diminué de 7 % entre 1996 et 2000.

Le citoyen serait-il mauvais élève ou n'est-ce que la rançon du progrès et de la société de consommation ?

Bruxelles ne met pas en corrélation production et pollution…

Il est écrit dans **la Directive nitrates** que la « quantité d'effluents d'élevage épandue annuellement, ne dépasse pas une quantité donnée par hectare … 170 kilogrammes d'azote ».
L'Europe parle donc bien d'azote épandu par hectare et ne dit en aucun cas que les exploitations doivent respecter une quantité d'azote produite par hectare. Aussi, rien n'empêche le développement des exploitations pour assurer une meilleure résorption. Le choix français de limiter ou de diminuer la production est politique !

Par ailleurs, cette directive édicte une norme à l'hectare donc à la SAU. Or, la transposition française oblige l'exploitant à épandre sur une surface inférieure, correspondant en moyenne à 70 % de la SAU. **Sans cette mesure nationale arbitraire, la charge moyenne azotée du Finistère serait de 147 kg d'azote par hectare de SAU !** Avec une bonne répartition des

déjections animales sur l'ensemble du département, le Finistère respecterait largement les 170 kg d'azote / ha !
Et **les agriculteurs pourraient recevoir aisément l'ensemble des boues de stations d'épuration** du Finistère qui est estimé à l'équivalent de 11 kg d'azote / ha (source : ISTE).

Ne pas faire l'amalgame entre maîtriser et réduire…

La Charte pour un développement pérenne de l'agriculture et l'agro-alimentaire mentionne « Pour répondre aux crises répétées ainsi qu'aux attentes légitimes des citoyens en matière de qualité de l'eau, une évolution importante du système agricole et agro-alimentaire breton est donc nécessaire. Elle passera par l'adaptation des conditions de production, la maîtrise des effectifs animaux et la recherche d'une valeur ajoutée plus grande ».

- **Premièrement, où sont les attentes légitimes des agriculteurs ?**
- **Deuxièmement, maîtriser n'est pas réduire mais contenir ou contrôler**
- **Troisièmement, une valeur ajoutée plus grande ne veut pas dire moins de production**

Qui décrète, assume…

Comme nous l'avons vu à maintes reprises, la réglementation n'est pas toujours fondée sur des données scientifiques objectives. Aujourd'hui, nous nous battons pour la faire évoluer. Cependant les réglementations existent en l'état et nous devons les respecter.

Lors de sa visite dans le Calvados, en février dernier, Hervé Gaymard assurait qu'il ferait porter tout son effort, pour les années à venir, vers Bruxelles : « L'Europe se construit des normes environnementales, sanitaires, de bien-être animal que nul autre pays ne s'impose. Qui ordonne, paie. » Nous sommes en accord avec ce principe.

Question

Le consommateur génère des déchets. Le contribuable paie pour les éliminer. Le premier doit réaliser des efforts environnementaux (réduction à la source, tri sélectif…), le second a tout intérêt à trouver la solution la moins coûteuse. L'agriculture a ces deux rôles. Alors, au lieu de rejeter la faute sur l'un ou sur l'autre, n'aurions nous pas un intérêt réciproque de trouver des solutions communes et atténuer ce fossé que l'on veut mettre entre le citoyen et l'agriculteur ?

Le citoyen – consommateur n'a pas les moyens de traiter individuellement ses propres déchets, il en est de même pour l'agriculteur.

2.5. « Pas d'environnement sans agriculteurs ni solutions collectives »

Toute activité humaine, de l'agriculture à l'usine en passant par l'aéroport ou le coiffeur, génère des nuisances et des déchets plus ou moins valorisables.

Le sol, outil d'épuration…

Au risque de surprendre quelques uns, l'agriculture est un moyen d'épuration. En effet, l'agriculteur participe à la gestion globale des déchets. Il est souvent la première personne vers qui se tournent les collectivités pour éliminer les boues de stations d'épuration, les déchets verts et même pour une partie des ordures ménagères.
En effet, les « déchets » organiques doivent être considérés comme des matières premières présentant un intérêt soit agronomique (fertilisant, apport de matière organique), soit matière (alimentation ou industriel), soit énergétique.

Le sol : la solution simple, efficace et peu coûteuse…mais non extensible

Une expérimentation du CATE démontre qu'un **sol nu a 4 fois plus de fuites de nitrates qu'un sol cultivé** ! et ce, 8 ans après que le sol nu n'ait reçu aucun apport d'azote. Le fait de cultiver une terre est donc d'un point de vue environnemental indispensable.

De nombreuses personnes ont compris que le sol est un épurateur. Les premiers demandeurs de surfaces d'épandage, hormis les agriculteurs, ne sont-ils pas les collectivités ?

Par exemple, dans l'arrondissement de Quimperlé, 98% des boues des stations d'épuration sont épandues sur des sols agricoles (source : DARREN). Il faut donc reconnaître que les agriculteurs rendent un sacré service à la société en acceptant ces boues.

Mais attention, les tensions sur le foncier sont croissantes tant entre agriculteurs qu'entre agriculteurs et collectivités ou industriels. Certaines communes n'hésitent plus à se porter acquéreurs d'exploitations pour pouvoir épandre les boues de leur station d'épuration.

L'ADEME affirme que « La production de boues d'épuration ne pouvant être arrêtée, il faut nécessairement faire des choix sur la manière d'utiliser ou de traiter ces boues. »
Pourquoi alors ne pas imaginer, à l'instar du système proposé en productions animales par notre administration régionale, mettre en place un quota de personnes par commune et attendre un décès pour qu'il y ait un nouvel arrivant !

Plus sérieusement, l'autre solution pour les boues d'épuration est l'incinération ou la co-incinération avec des ordures ménagères. La mise en décharge n'est plus permise depuis 2002. A leur sortie de la station d'épuration, les boues n'ont pas de valeur marchande, elles constituent un déchet dont il faut assumer les coûts (stockage, transport, traitement...) très variables selon la destination envisagée. **Le coût de l'épandage est de l'ordre de 5 à 7 moins cher que celui de l'incinération.**

Le sol reste donc bien une solution traditionnelle, simple, efficace et surtout peu coûteuse.

D'ailleurs, l'épandage est la seule solution financièrement accessible pour les petites stations d'épuration rurales.

Le traitement, solution de repli…

Les solutions de traitement liées à la production agricole sont diverses (station de traitement biologique, compostage, brûlage, méthanisation…) et peuvent être mises en place entre agriculteurs mais aussi entre agriculteurs et collectivités.

Le gisement d'ordures ménagères pour le Finistère en 2002 était de 356 220 tonnes (Observatoire des Déchets en Bretagne). Il y a environ 29 % de matières fermentescibles (déchets organiques) dans les déchets ménagers or seulement 7 % des ordures ménagères est recyclé sous forme organique dans le Finistère, contre 20 % dans les Côtes d'Armor et 0,4 % dans le Morbihan. Le Finistère est le second département breton pour la production de compost d'ordures ménagères qui s'élève à 21 700 tonnes.

Le gisement de déchets verts est estimé à 70 000 tonnes (ADEME – 1996). Environ 15 000 tonnes sont collectées sélectivement par une dizaine de communes ou communautés de communes dans le Finistère (Observatoire des Déchets en Bretagne - 2002). Ces déchets verts sont destinés au compostage.

De nombreuses initiatives ont été prises par le monde agricole pour mettre en place des solutions qui permettent de traiter et de valoriser les effluents organiques agricoles et les déchets organiques des villes.

Des conventions sont passées avec des villes, **à l'initiative des légumiers**, pour utiliser des **produits organiques issus d'ordures ménagères, de déchets verts, de lisier de porc et de fumier de volailles**. Ces produits répondent à un cahier des charges très strict conforme au label biologique européen. Ils contribuent à maintenir la fertilité des sols légumiers et à débarrasser les villes de leurs déchets. 32 000 tonnes de déchets verts et ordures ménagères sont, à ce jour, utilisés dans le respect du cahier des charges, 50 000 tonnes dès 2004.

Des fabricants de compost passent des **conventions avec des villes et des éleveurs pour fabriquer du compost** commercialisable au grand public **à partir de déchets verts, de lisier de porc, de fumier ou des fientes de volailles**. Cependant, le facteur limitant est de trouver des communes qui réalisent une collecte sélective des déchets verts.

Des projets de **production d'électricité** lors de la transformation de déchets verts, de lisiers de porc et d'autres déchets organiques **par méthanisation** sont en voie de concrétisation comme à Lannilis.
Des projets de **récupération de chaleur par brûlage de fumiers de volailles** sont également en voie d'expérimentation.

De même, certains agriculteurs participent au recyclage de certains « déchets » (sous-produits) des industries agro-alimentaires (biscuiteries, pâtisseries…) qu'ils incorporent dans l'alimentation animale.

Les agriculteurs jouent un rôle actif dans l'environnement et participent à la gestion des déchets de l'ensemble de la population.

Les solutions collectives : solution d'intérêt général

Aujourd'hui, ce n'est pas la sanction qui motive mais l'intérêt économique.

Au-delà des solutions techniques qui existent et que nous devons encore développer, l'aspect économique est important pour l'ensemble de la société, du contribuable au propriétaire privé en passant par les collectivités.

Une gestion collective des déchets organiques et des déjections animales dans l'intérêt de tous permettrait à chacun de s'y retrouver techniquement et d'anticiper économiquement.

Les moyens communs ont des avantages économiques, environnementaux et sociaux…

- C'est une maîtrise des coûts et donc un moindre impact sur la facture
- Tout réunir sur un même site, c'est la certitude d'une bonne maîtrise, d'un suivi, d'une capacité d'évolution et d'investissements réguliers.
- C'est la création d'une filière et d'emplois.

L'agriculture n'est pas une exception. C'est parce que les agriculteurs sont responsables et citoyens qu'ils veulent des moyens de traitement communs.

Pour une réflexion constructive…

On voit de plus en plus des cohabitations difficiles entre habitants et paysans dans nos campagnes, alimentées par des associations de tout poil : le phénomène NIMBY « Not In My Back Yard » ou « pas dans ma cour » est de plus en plus fréquent ! D'ailleurs, les résidents secondaires, d'origine citadine, qui participent donc à la vie communale « secondairement », sont souvent les plus virulents.

La société demande plus d'environnement et certains particuliers rejettent des projets pourtant validés par l'ensemble des services de l'Etat, compétents en la matière.

Pour exemple, la mise en place d'une chaudière utilisant du fumier de volailles de 15 volaillers, comme combustible au lieu de bois, afin de chauffer une serre de tomates a soulevé de vives protestations : un projet qui rentre pourtant tout à fait dans le cadre de **l'énergie renouvelable et conforte la solidarité entre les productions**.

Or, lors d'une manifestation, les slogans étaient éloquents des discussions constructives que l'on peut avoir avec les organisateurs : « Caca, poulet », « Le fumier, ça cocotte », « Fume !, c'est de la fiente » !

Nous sommes prêts à prendre en compte bien sûr l'avis des riverains. D'ailleurs la Commission des Sites ou le Comité Départemental d'Hygiène, sous l'égide du Préfet, sont là pour peser le pour et le contre et donner leur avis. Les agriculteurs ne sont représentés dans ces deux instances que par une seule personne …Donc, on ne peut pas accuser ces commissions d'être influencées par un lobbying agricole !

Il est incroyable de voir des associations écologistes refuser des solutions écologiques. Il est clair que pour elles, leur intérêt particulier est plus important que l'intérêt général !

Le NIMBYisme est en train de monter d'un cran : voilà que se profile l'époque du « BANANA » (« Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone »), soit en français « Ne construisez rien où que ce soit, près de qui que ce soit ». Là, le refus est clair, total, d'un

égoïsme renversant. C'est cette logique qui peut amener la construction de gares ferroviaires au milieu de nulle part, ou l'immersion de déchets nucléaires dans les fosses de l'océan !

Question

On reconnaît **l'utilité publique** des moyens de traitement des déchets industriels, commerciaux et ménagers. A la lumière de notre exposé, ne devrait-il pas en être de même pour le **traitement individuel et collectif des déjections animales** avec ou sans autres sources organiques ?

Seules les solutions collectives permettront de maintenir les petites et moyennes exploitations, facteur d'équilibre du territoire.

Rappelons les vérités à rétablir :

- **L'environnement ne doit pas devenir un prétexte de déstructuration de l'économie agricole qui, par voie de conséquence, entraînerait une récession régionale.**
- **Les associations de tout poil n'ont pas le monopole de l'écologie ! Les agriculteurs sont les premiers écologistes.**
- **Les paysans veulent produire en fonction des demandes du consommateur et non pour des idéologies qui ne correspondent pas à la réalité du marché.**
- **Le citoyen – consommateur n'a pas les moyens de traiter individuellement ses propres déchets, il en est de même pour l'agriculteur.**
- **Les agriculteurs jouent un rôle actif dans l'environnement et participent à la gestion des déchets de l'ensemble de la population.**
- **Seules les solutions collectives permettront de maintenir les petites et moyennes exploitations, facteur d'équilibre du territoire.**

3. Concilier respect environnemental et intérêt économique

Les agriculteurs sont d'accord de réaliser des efforts environnementaux mais il faut que cela soit économiquement rentable car une région où il n'y a plus d'économie est une région morte.

3.1. Retrouver une volonté politique commune

Concilier respect environnemental et intérêt économique est bel et bien l'affaire de tous ! La solution est dans la gestion collective et doit être accompagnée par un engagement politique fort.

3.1.1. L'environnement, l'affaire de tous

Les collectivités et les citoyens responsables en matière d'assainissement

Les communes doivent prendre en charge les dépenses d'assainissement collectif en assumant la responsabilité de l'installation, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de la filière assainissement (station d'épuration, réseau, élimination des boues) ainsi que les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces obligations doivent être respectées avant le 31 décembre 2005.
En revanche, l'installation et le maintien en bon état de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est une obligation qui incombe aux particuliers. Cependant, en cas de dysfonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif, et si le propriétaire ne procède pas à la réhabilitation de son installation, le maire, en tant qu'autorité de police sanitaire, devra faire cesser les pollutions. Ainsi, la responsabilité du maire peut être engagée juridiquement pour défaut de fonctionnement normal d'un assainissement non collectif.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls acculés à respecter des normes. De nombreuses communes rurales sont inquiètes quant à leur capacité de financer leur assainissement et à trouver des solutions pour leurs boues.

Les préoccupations environnementales des agriculteurs et des collectivités se rejoignent. Nous avons donc tout intérêt à trouver des solutions complémentaires et collectives.

Le citoyen a sa part de responsabilité et finance en partie l'assainissement. Aussi, a-t-il tout intérêt à favoriser l'émergence de solutions communes et moins coûteuses plutôt que d'adhérer aux discours d'associations « anti-tout » qui, elles, n'ont aucune responsabilité quant aux échéances à respecter.

L'Etat responsable de l'aménagement du territoire et de l'emploi

L'Etat a la responsabilité de l'aménagement du territoire. Le Premier ministre évoque, dans une lettre au délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Nicolas Jacquet, le 29 juillet 2002, un **territoire équilibré, prenant en compte les problèmes de la ruralité,** et lui demande **d'améliorer la compétitivité** de la France et **l'attractivité** de ses territoires.

Contrairement à d'autres régions, même si notre campagne n'est pas aussi peuplée qu'il y a 30 ans, les paysans et les élus ont toujours voulu conserver un maximum de gens au pays. Continuons sur ce chemin !

Les Finistériens peuvent être fiers d'avoir en matière agricole un **territoire équilibré** puisque le centre de gravité des exploitations se trouve à Hanvec, qui est également le centre géographique du Finistère (DDAF – 2003). Ils peuvent être également fiers de **l'attractivité de leur territoire** au vu du nombre de rurbains et de touristes venant à la campagne. **La Bretagne est performante** (ce que l'on nous reproche d'ailleurs) grâce à son agriculture et son agro-alimentaire dont les atouts peuvent être encore développés : des femmes et des hommes nombreux, unis et fiers, une technicité et une organisation fortes et des emplois pérennes.

Aussi, nous demandons aux Pouvoirs Publics, de prendre toute la mesure des enjeux agricoles et de nous soutenir dans notre volonté de renforcer l'activité agricole et de maintenir le plus grand nombre de paysans.

Les médias responsables de l'information et de l'image véhiculées au grand public…

Si les médias locaux ou régionaux nous connaissent, ce n'est pas le cas des médias nationaux que l'on peut qualifier, à l'image de la société, de « citadinisés ». Quand on parle d'agriculture à la télévision, c'est soit une agriculture passéiste (téléfilm) souvent avec une basse-cour, des vaches, un paysage montagneux ou soit une agriculture « pollueuse » avec des élevages importants de cochons : une vraie caricature !

Les médias nationaux ne s'intéressent à nous d'ailleurs qu'en temps de crise pour montrer les violences que nous pouvons commettre dans les situations de désarroi les plus extrêmes. Ils nous interview 3 minutes pour ne pas dire de « bêtises » dans leur reportage de 30 secondes.

Même si la situation s'est améliorée au cours des dernières années grâce aux efforts de la profession, au travail de terrain que nous faisons et à une meilleure organisation de notre communication, le décalage est là et nous ne le maîtrisons pas. **Nous nous devons de continuer à leur répondre afin d'expliquer notre quotidien et les raisons des crises. Ce travail colossal avancera jour après jour, avec nous tous, à force de détermination et d'obstination**.

3.1.2. Simplicité et pragmatisme pour tous !

Arrêtons de légiférer pour légiférer…légiférons avec discernement

Nous demandons à nos élus qu'ils s'engagent à changer la réglementation avec bon sens et surtout à faire retranscrire les volontés des français d'en bas dans l'application de la loi.
Nous demandons que la transcription française des directives européennes ne soit pas plus contraignante qu'elles ne l'exigent.

Arrêtons d'être plus royaliste que le roi !
Arrêtez la machine infernale de l'administration qui est une grande productiviste de textes improductifs !
Arrêtez de laisser des fonctionnaires de tout genre et des lobbies de tout poil tenir la plume !

Pour une protection de l'activité agricole…

Lors de notre Assemblée Générale de 1998, nous demandions (il y a 5 ans déjà !) une protection de l'activité agricole. Protéger l'activité agricole, c'est :

- Permettre aux paysans de vivre de leur métier de nourrisseur des hommes.
- Faire primer la notion d'acteur économique, l'exploitation agricole étant une entreprise.
- Promouvoir sa diversité.
- Lutter contre tout excès réglementaire.
- Lutter contre les distorsions de concurrence.

Cette protection est d'autant plus urgente que le nombre d'agriculteurs engagés en politique s'amoindrit et que l'apparition de nouveaux textes, comme la loi sur la ruralité, si nous ne sommes pas vigilants, pourraient paralyser nos activités. Cette loi doit être l'occasion de simplifier les textes et de renforcer l'activité agricole.

3.2. Retrouver du bon sens dans l'intérêt général

Obtenons les bons outils pour réussir le défi de concilier les intérêts du monde agricole et agro-alimentaire avec ceux de la société toute entière.

3.2.1. Retrouver le bon sens agronomique

Optimiser la valorisation agronomique des effluents d'élevages par le sol…

Cette valorisation est limitée par la capacité des productions végétales à utiliser l'azote, par la surface disponible et par la concurrence des boues d'origine non agricole.

Du point de vue agronomique, **la réglementation amène à des aberrations favorisant l'azote minéral au lieu de l'azote organique** car elle fige dans nombre de cas les échanges de fertilisants organiques entre producteurs.
Par exemple, deux voisins : d'un côté, un producteur de porc qui est dans l'obligation de traiter son lisier, de l'autre un producteur de lait qui ne peut pas mettre du fumier ou du lisier de bovins sur les prairies que ses bovins vont brouter. Aujourd'hui, avec la réglementation existante, le producteur de lait ne pourra plus bénéficier du lisier de porc de l'exploitation voisine et il sera dans l'obligation d'acheter de l'azote minéral !

Nous demandons de **faciliter la substitution de l'engrais minéral par de l'azote organique** en donnant la possibilité (hors plan d'épandage) d'échanger des produits d'origine organique (fumier, lisier,…) à azote constant sous condition d'une traçabilité par bordereau.

Nous demandons **une meilleure valorisation de la matière organique** en donnant la possibilité de transférer des produits normalisés et des fumiers de bovins, sources de matière organique (contenant de l'azote), dans des exploitations légumières déficitaires pour une meilleure valorisation agronomique.

Nous demandons de **réviser les distances d'épandage** afin d'autoriser l'épandage de fumier ou compost à 10 mètres des cours d'eau sur l'ensemble du territoire et autoriser

l'épandage de fumier ou de lisier à 10 mètres des tiers lorsqu'il y a enfouissement, injection directe ou procédés atténuant les odeurs et ce, sur l'ensemble du département.

Nous demandons de supprimer le **plan d'épandage, outil trop rigide** et ainsi donner la possibilité à plusieurs exploitants d'épandre sur la même parcelle en respectant le cumul à 170 UN / ha et avec une traçabilité des mouvements qui seront inscrits dans le cahier de fertilisation du receveur et dans le cahier d'épandage du donneur.

Enfin, nous demandons que la **marge de développement cantonale soit supprimée** car elle amène à des aberrations, à des situations de blocages, à des tensions et des distorsions entre les agriculteurs.

3.2.2. Retrouver une logique de développement économique respectueuse de l'environnement

Les entreprises non agricoles du Finistère affirment sans complexe que leur objectif est d'acquérir de nouvelles technologies en respectant l'environnement, et de pérenniser la croissance des entreprises finistériennes. Et tout le monde applaudit !

Les agriculteurs s'inscrivent dans la même logique. Nous avons tous à gagner à travailler ensemble pour valoriser les hommes, l'économie et l'image de notre région.

Laisser respirer les petites et moyennes exploitations

Nous demandons que les **petites et moyennes exploitations**, en excédents d'azote ou non, **aient la possibilité, sans achat de foncier ou d'atelier, d'atteindre une cohérence technique, économique et sociale** afin notamment de mettre en place une solution viable de diminution des excédents d'azote. La profession finistérienne a fait des propositions en ce sens afin de modifier les textes qui bloquent toute évolution des exploitations, notamment celles en ZES.

Nous refusons, avec l'appui de l'ensemble des organisations économiques, tout système de prélèvement et de redistribution de « droits à produire » d'unités d'azote qui ferait prévaloir une logique marchande propre à accentuer la surenchère sur l'achat de foncier ou d'atelier.

Nous dénonçons un tel système qui, au-delà de sa complexité administrative, accélérerait la concentration des élevages, avec pour conséquence la désertification économique et humaine par la disparition des petites et moyennes exploitations.

Optimiser l'accès à des solutions individuelles ou collectives de traitement des déjections animales

Nous demandons d'optimiser l'accès de solutions individuelles ou collectives de traitement par un financement plus adapté des ouvrages, par une simplification des procédures administratives et par une compréhension plus importante quant aux délais matériels de mise en œuvre des projets.
Nous demandons une **réelle incitation financière** qui permette **au plus grand nombre** d'y accéder et qui puisse non seulement aider à supporter les **coûts d'installation** mais également ceux **de fonctionnement** des unités de traitement.

Ces projets qui ont reçu l'aval des services administratifs ne doivent pas être réduits à néant par le « poids de la rue ». Le choix d'entreprendre de façon innovante et en toute légalité va bientôt constituer un délit.

Enfin, nous réitérons notre demande aux Pouvoirs Publics : ils doivent reconnaître **l'utilité publique des solutions de traitement qu'elles soient individuelles ou collectives**.

Utiliser les possibilités de financements qui nous sont offertes pour supporter les coûts induits par l'environnement : le Développement Rural

Le projet de réforme de la PAC propose de renforcer l'éventail des mesures de développement rural. La politique de développement rural (2nd pilier) doit rester un moyen pour les éleveurs qui répondent aux soi-disantes attentes de la société sur le plan environnemental, du bien-être et de la qualité ou de la sécurité alimentaire. Mais cette politique ne doit pas se faire au détriment de la politique de gestion des marchés (1er pilier).

Pourquoi ne pas travailler ensemble pour que les deniers des citoyens qui sont pour une part à Bruxelles reviennent, comme il se doit, et de façon utile et efficace, en Bretagne ?

Or, à ce jour, le budget du développement rural est mis en œuvre à deux niveaux en France : le PDRN, niveau national avec 85 % du budget destiné à des projets individuels, et le PDRR, niveau régional avec 15 % du budget destiné à des projets collectifs.

Le Contrat Territorial d'Exploitation, mis en place en 1999, est une création franco-française. Or, la gestion du CTE, principal outil pour utiliser ces fonds, était si complexe et restrictive qu'elle n'a pas permis aux agriculteurs d'utiliser les fonds à la hauteur de l'enveloppe qui leur a été allouée. Sur 2 ans, la France n'a utilisé que 70 % de son enveloppe et ne récupère que 12,7 % du budget au lieu des 17,5 % qui lui sont alloués. La France est passible de sanctions financières pour n'avoir pas utilisé son enveloppe ! On croit rêver !

D'autres pays européens savent utiliser le développement rural : l'Italie a consommé 126% de son enveloppe en 2000 ou encore l'Espagne 114% et le Royaume-Uni 115 % en 2001 !

En France, les mesures agri-environnementales (MAE) comprennent plus de **90 outils** (répartis en 25 postes) contre 6 en Lombardie (Italie) et 11 en Allemagne. Cette abondance, loin d'être un avantage, **devient un obstacle en raison des exigences spécifiques requises pour chacune d'entre elles**.

S'il y avait une réelle politique de fond en la matière, on pourrait imaginer mettre en place des **mesures attractives, ciblées (mais non restrictives), surtout relativement simples à mettre en œuvre et à finalité économique,** à l'exemple d'autres régions européennes :

- mesure d'investissement technologique sur le plan environnemental ou du bien-être en production porcine comme en Basse-Saxe (Allemagne),
- mesure de rénovation des bâtiments agricoles existants comme en Basse-Saxe (Allemagne),
- mesure « contrat azotes » (aide en fonction de la réduction de l'utilisation d'azote) comme au Danemark,
- mesure de couvertures des sols pour toute exploitation, mesure de réduction de l'utilisation d'azote minéral comme en Lombardie (Italie).

Faut-il toujours que la France se démarque à tel point qu'elle joue contre elle, contre son économie locale ?

Le monde agricole a tout intérêt à s'engager et à s'investir davantage dans des actions de développement rural en utilisant au maximum, lorsque cela est possible, les outils existants mais surtout en engageant **une réflexion régionale concertée autant administrative que professionnelle pour obtenir une adaptation et un assouplissement des mesures actuelles**.

N'ayons pas peur du « développement rural » ! Utilisons-le comme un instrument d'avenir pour l'agriculture bretonne, pour autant que soient proposés des instruments adaptés aux exigences de la profession et de la région.

Attention ! Aujourd'hui, la France a appris la leçon et veut utiliser au maximum son enveloppe. Elle projette, en effet, de doubler la prime herbagère et de mettre en place définitivement la mesure rotationnelle pour la SCOP. Si ensemble, élus et professionnels, ne réagissons pas, ces financements iront essentiellement à d'autres régions !

Nous tenons également à mettre en garde certains qui voudraient utiliser ces fonds pour éclairer les églises la nuit (cas des Vosges), pour embellir les centres bourgs…c'est bien… Mais s'il n'y a plus personne pour en profiter, où est le réel aménagement du territoire ?
C'est par l'utilisation de ces fonds pour l'agriculture et l'agro-alimentaire que la Bretagne réussira à améliorer l'aménagement de son territoire et conservera son dynamisme.

Les agriculteurs demandent aux politiques de s'engager dans cette voie, et à l'administration de coopérer dans les démarches afin que chacun tire le meilleur des possibilités qui nous sont aujourd'hui offertes.

Les productions agricoles finistériennes ne se feront pas dans une autre région française de part leurs spécificités, les hommes présents et l'organisation des structures existantes !

Parlons d'une seule voix à Paris et à Bruxelles

En 1962, la mise en place de la Politique Agricole Commune a été le ciment de l'Union Européenne actuelle.

En 1992, la réforme de la PAC instaura une baisse des prix agricoles pour tendre vers des prix mondiaux (fictifs) et une prime compensatoire versée aux agriculteurs qui est devenu aux yeux des citoyens une aide.

Aujourd'hui, l'opinion n'accepte plus ses « aides à la production ». Or, la Commission Européenne dans son projet de réforme de la PAC, nous parle de découplage : subventions qui ne seront pas en relation avec la production.

Comment va réagir l'opinion publique lorsqu'on va lui expliquer que l'agriculteur va percevoir des aides sans obligation de produire ? Le monde agricole ne va-t-il pas être encore plus discrédité aux yeux de l'opinion ?

Le découplage total des aides va déstabiliser les marchés et amplifier les distorsions de concurrence entre producteurs et bassins de production. A l'instar des légumes, on risque une délocalisation de certaines productions. On ne peut accepter que des producteurs sur des surfaces découplées (et donc recevant une prime de référence) puissent mettre en place une production, soumise à un marché libéral.
Nous demandons qu'il soit interdit de produire des légumes sur des surfaces découplées.

L'augmentation des quotas laitiers avancée dans les propositions risque d'alourdir fortement le marché et donc de baisser le prix payé au producteur, si elle n'est pas corrélée à une augmentation de la demande.
Si cette augmentation de quotas devait avoir lieu, nous demandons qu'elle se fasse en fonction de l'accroissement de la demande et qu'elle soit linéaire pour l'ensemble des Etats membres.

Pourquoi la Commission Européenne est-elle en train de nous proposer un système calqué sur celui des Etats-Unis et qui a montré ses limites ? Le système, basé sur des aides découplées aux agriculteurs américains, a en fait coûté au budget américain des milliards de dollars supplémentaires. En 1997, le ministère américain de l'agriculture avait prévu que le soutien global américain tomberait à 1,2 milliards de dollars en 2000. Or, les paiements directs de 4,6 milliards de dollars en 1996 ont explosé à plus de 32,3 milliards en cours de l'exercice 2001 ! Les dépenses ont été multipliées par 7 pour suppléer aux crises successives.

L'Agenda 2000 prévoyait un bilan à mi-parcours, pas une réforme. Dans l'état actuel des propositions, nous sommes défavorables au projet de réforme de la PAC.

Cependant, il vrai que nous devons tenir compte de l'élargissement. Les agriculteurs peuvent être inquiets de voir différer les négociations et risquer de négocier à 25 Etats membres au lieu de 15, actuellement et donc d'affaiblir la position de la France dans les négociations.

De même, est-ce une bonne stratégie que de négocier une nouvelle réforme de la PAC avant d'avoir commencé les négociations à l'OMC ?

Nous affirmons que le second pilier ne doit pas être une alternative au premier pilier mais un volet complémentaire permettant aux agriculteurs de supporter les charges supplémentaires induites, via la réglementation, par les demandes sociétales.

Nous réaffirmons que le revenu des agriculteurs se fait et se fera avant tout par les prix et donc par le marché. C'est pourquoi nous devons rester mobilisés pour renforcer les organisations de marchés et la préférence communautaire.

Agriculteurs, élus, membres de la société civile de Bretagne, de France et de l'Union Européenne, nous devons nous battre ensemble pour conserver notre agriculture car aucun pays dans le monde n'est puissant sans autonomie alimentaire. L'arme alimentaire n'est-elle pas la plus puissante ?

Conclusion

Nous démontrons, à travers ce rapport d'orientation, qu'avec un dialogue constructif et une volonté politique commune, il est possible de concilier les intérêts de la société toute entière et ceux des agriculteurs sur le plan économique et environnemental.

Notre travail de communication et de concertation doit continuer :

- afin de faire comprendre à la société que les accusations dont les agriculteurs sont victimes sont souvent infondées.
- afin d'imaginer des stratégies, individuelles et collectives, pour faire face aux coûts induits par la réglementation.
- afin de convaincre nos élus d'être nos alliés et de soutenir l'agriculture, socle de l'économie et colonne vertébrale de la Bretagne.

En effet, si nos concitoyens, nos élus et notre administration confortent leur confiance dans le monde agricole, nous saurons :

- Les séduire par notre dynamisme environnemental,
- Les étonner par la qualité de nos produits,
- Les satisfaire par les richesses et la valeur ajoutée que nous créons pour notre pays,
- Les intéresser par les emplois que nous pérennisons dans notre région,
- Les persuader que nous sommes indispensables dans l'aménagement du territoire.

Restons confiants : nous sommes encore nombreux ! C'est unis et déterminés que nous défendrons le mieux notre métier, nos revenus et nos valeurs. C'est ensemble au sein d'un syndicalisme jeune et aîné fort, et avec les autres acteurs de la société que nous retrouverons notre liberté d'entreprendre dans le respect de l'environnement, pour une activité agricole prospère et des paysans nombreux.